

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2022
--

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaient présents** : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Etaient absents** : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

**Secrétaire de séance** : RECOLLON Chantal

D/2022-099

**Objet de la délibération** : Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2023

Madame la Maire rappelle que les tarifs en vigueur pour la location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération du 28/02/2022. Des ajustements sont proposés, après étude par la Commission Vivre Ensemble, en réunion le 25 novembre dernier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3, Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de prêt de la salle des fêtes,

**ARRETE** comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que le montant de la caution :

	Associations yzeronnaises	Particuliers et entreprises yzeronnaises	Particuliers, associations et entreprises extérieures
Journée en semaine	Gratuit	85	105
- Vendredi 17h à samedi 8h - Samedi 9h au dimanche 8h	80 €	320	480
<b>Week-end :</b> - Vendredi 17h au dimanche 8h et jours fériés - Samedi 9 h au dimanche 17h	150 €	400	560
Dimanche de 9h00 à 17h00	Gratuit	110	155
Location des tables et des chaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Location de la sono	Gratuit	110 €	110 €
Location de vaisselle	12 € de 1 à 4 lots de 50	12 € le lot de 50	12 € le lot de 50
<b>Caution pour dégradations intérieures et extérieures</b>	600 €	600 €	600 €

Cautions ménage et poubelles, nuisances sonores (intérieur et extérieur)	100 €	100 €	100 €
--	-------	-------	-------

Les activités à but non lucratif des associations et écoles yzeronnaises (spectacle, activités scolaires, périscolaires, batterie-fanfare, gym, ...) sont exonérées des frais de location, mais assujettis aux deux cautions.

La commune se réserve le droit d'appliquer la gratuité pour la réservation de la salle dans le cadre d'une action co-portée avec un partenaire.

Les chèques de caution sont à remettre au moment de la réservation.

**PRECISE** que le règlement sera effectué dès la réservation, pour les locations intervenant dans les 3 semaines ; Pour les réservations à plus long terme, 30 % d'acompte seront versés à la signature du contrat de location, à la réservation, le solde sera versé le jour de la remise des clés,

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Madame la Maire,



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le : 16 DEC. 2022  
Publication ou notification du : 16 DEC. 2022  
Publication site internet le : 16 DEC. 2022  
Affichage liste des délibérations le : 13 DEC. 2022